

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/01/2005 - Convocation du 18/01/2005  
Compte rendu affiché le : 04/02/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	27

**Présents :** M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BOUREZG

**Absents représentés :** Mme BERRA (pouvoir à Mme PERRIN); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN); Mme WYMANN (pouvoir à Mme BROSSARD); Mme GLATARD (pouvoir à Mme BOUHEY); Mme DESVIGNES (pouvoir à M. AUROY); Mme MARMONIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. BELLOT (pouvoir à M. MACHURAT)

**Absents excusés :** M. FERNANDES; Mme LABASOR

**Absents :**

**Objet : Avance sur subvention - ASI**

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances explique que le Conseil Municipal est invité à accepter de procéder à une avance d'un montant de 5 000 €, sur la subvention qui sera attribuée lors du vote du budget primitif 2005 à l'ASI. Cette demande est fondée par les exigences en matière de trésorerie de l'association.

Il souligne que le dossier de demande qui sera présenté pour l'attribution définitive de la subvention sera examiné, comme pour l'ensemble des associations, lors de la préparation du BP.

Il rappelle que cette possibilité d'avance aux associations est régulièrement utilisée pour les organismes ayant un fonctionnement annuel, ceci compte tenu du vote en mars du budget communal.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- DECIDE d'attribuer une avance d'un montant de **5 000 €**, sur la subvention qui sera attribuée lors du vote du budget primitif 2005 à l'ASI,
- DIT que cette dépense figure à l'article 6574 du budget communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux opérations relatives à cette affaire.

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 27 janvier 2005  
Le Maire  
Paul LAFFLY



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 14/02/2005  
Publication ou affichage du 14/02/2005  
Paul LAFFLY,  
Maire.